

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 024-212400378-20260625-D20260053-BF



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

RAPPORT DU MAIRE

Ville de Bergerac

Exercice 2025 — Voté le 25 juin 2026

DOCUMENT PROVISOIRE

Introduction

Le présent rapport accompagne le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Ville de Bergerac, soumis au vote du Conseil Municipal. Il retrace l'exécution du budget 2025, dernier exercice de la mandature 2020-2025, dans un contexte de changement de maire intervenu en mars 2026.

Ce rapport s'appuie sur les données arrêtées au 31 décembre 2025, issues du Compte Financier Unique élaboré conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, conformément aux dispositions en vigueur depuis l'exercice 2024. Il constitue désormais le document unique de reddition des comptes, offrant une vision consolidée et certifiée de l'exécution budgétaire.

Le Compte Financier Unique

Instauré progressivement depuis 2024 et généralisé à l'ensemble des collectivités d'ici 2026, le CFU remplace l'ancien compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable, offrant une lecture unifiée et certifiée des comptes locaux.

Conventions de présentation et périmètres d'analyse

Le présent rapport retient un ensemble de conventions d'analyse, explicitées ci-dessous, afin de garantir la comparabilité des données dans le temps. Selon les conventions retenues, certains totaux peuvent différer légèrement de ceux figurant dans d'autres présentations des mêmes comptes, sans aucune incidence sur la réalité financière de la collectivité.

1. Neutralisation du coefficient correcteur (coco)

Depuis la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, un mécanisme comptable dit "coefficient correcteur" est enregistré de façon symétrique en dépenses de fonctionnement (chapitre 014 — atténuations de produits) et en recettes, pour un montant de 5 544 K€ en 2025. Ce traitement gonfle mécaniquement les totaux bruts des deux sections sans modifier ni l'épargne, ni la situation financière réelle.

Le présent rapport neutralise cet effet dans tous ses calculs et tableaux, afin de garantir la comparabilité avec les exercices antérieurs à 2024. Les totaux bruts du CFU (recettes réelles 43 968 K€, dépenses réelles 39 353 K€) sont mentionnés pour référence mais ne constituent pas la base des analyses de tendance.

2. Définition de l'épargne brute

L'épargne brute (ou "CAF brute") est calculée comme suit : recettes réelles de gestion nettes — dépenses réelles de gestion nettes (hors charges financières) — charges financières. Elle s'élève à 4 616 K€ en 2025.

3. Périmètre des dépenses d'investissement

Ce rapport présente les dépenses réelles d'investissement au sens strict (15 895 K€), soit les dépenses d'équipement (11 395 K€) et le remboursement en capital de la dette (3 884 K€). Les opérations d'ordre (chapitre 040, notamment les dotations aux amortissements virées en investissement, soit 224 K€ en 2025) sont exclues de ce total, conformément à leur nature comptable.

4. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est calculée comme le rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute de l'exercice. Elle s'établit à 6,6 ans fin 2025, ce qui situe Bergerac dans la tranche d'endettement qualifiée d'"élevée" (entre 6 et 9 ans), selon les seuils usuellement retenus par les juridictions financières.

Le budget vert — Impact pour la transition écologique

Conformément à l'obligation introduite par la loi de finances 2024 et précisée par le décret du 16 juillet 2024, la Ville de Bergerac présente pour la deuxième année son état annexe « impact du budget pour la transition écologique ». À compter de l'exercice 2025, le périmètre d'analyse s'élargit avec un deuxième axe obligatoire : l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels, en complément de l'axe 1 (lutte contre le changement climatique) déjà appliqué en 2024. La Ville continue de s'appuyer sur la méthodologie de l'I4CE pour la cotation de ses dépenses.

Équilibre budgétaire

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres financiers de l'exercice 2025, ainsi que leur évolution entre 2021-2025.

Indicateurs clés (en M€ sauf mention)	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonct. (nettes coco)	37,0	36,7	38,7	39,0	38,4
Dépenses réelles de fonctionnement (nettes coco)	31,5	31,9	32,8	33,4	33,8
Épargne brute	4,4	4,3	4,7	5,1	4,6
Excédent de clôture (fonct.)	4,2	5,0	3,3	3,2	2,4
Dépenses réelles d'investissement	11,1	13,5	15,6	12,8	15,9
Encours de dette (au 31/12)	31,1	31,0	32,6	31,4	30,6
Capacité de désendettement (ans)	7,1	7,1	7,0	6,2	6,6

Note : les recettes et dépenses réelles 2025 intègrent les opérations d'ordre (hors amortissements non budgétaires).

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à **38,4 M€** en 2025, nettes du coefficient correcteur (coco), en légère baisse de **-1,6 %** par rapport à 2024 (39,0 M€). Les chiffres bruts du CFU affichent 44,0 M€ en recettes et 39,4 M€ en dépenses, mais le coco (5,54 M€) est comptabilisé de façon parfaitement symétrique des deux côtés, sans impact sur l'épargne ni sur la situation financière réelle. La présente analyse retient les données nettes, seules comparables à l'historique.

Note : les totaux ci-dessus incluent le coefficient correcteur (5,54 M€) comptabilisé symétriquement en recettes (ch. 70x) et en dépenses (ch. 014). Nettes du coco, les recettes s'établissent à 38,4 M€ (-1,6 % vs 2024) et les dépenses à 33,8 M€ (+1,2 % vs 2024), avec une épargne brute inchangée à 4,6 M€.

La fiscalité locale (ch. 731) s'établit à 27,68 M€, soit 63 % des recettes réelles de gestion (taux de réalisation : 100,4 %).

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **33,8 M€** nettes du coefficient correcteur (+1,2 % vs 2024, 33,4 M€). La masse salariale reste le premier poste à **19,35 M€** (57,2 % des dépenses nettes), en hausse de +0,8 % par rapport à 2024.

3. Épargne et résultat de clôture

L'épargne brute 2025 s'établit à 4,6 M€, en recul de 483 K€ par rapport à 2024 (5,1 M€), sous l'effet d'une légère contraction des recettes et d'une progression des dépenses.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 2 358 155 €. Ce résultat est intégralement affecté en section d'investissement (R1068) pour couvrir le besoin de financement dégagé.

Résultats de clôture — section de fonctionnement (mandature 2021-2025)

Exercice	Résultat exercice	Report N-1	Excédent de clôture (A1)	Affecté R1068	Report R002
2021	3 099 605 €	1 081 590 €	4 181 195 €	2 229 135 €	1 952 060 €
2022	3 013 960 €	1 952 060 €	4 966 020 €	4 966 020 €	0 €
2023	3 258 588 €	0 €	3 258 588 €	3 258 588 €	0 €
2024	3 201 023 €	0 €	3 201 023 €	3 093 993 €	107 030 €
2025	2 251 125 €	107 030 €	2 358 155 €	2 358 155 €	0 €

En K€	Tableau de synthèse				Évolution		
	2022	2023	2024	2025	Évolution	2024/2025	2022/2025
Produits réels de fonctionnement	36 503	37 714	38 550	38 038		-1,3 %	4,2 %
Charges réelles de fonctionnement	31 637	32 646	33 214	33 796		1,8 %	6,8 %
Capacité d'autofinancement brute	4 866	5 068	5 336	4 242		-20,5 %	-12,8 %
Capacité d'autofinancement nette	1 074	1 210	1 167	363		-68,9 %	-66,2 %
Dépenses d'équipement	10 188	11 743	8 726	11 691		34,0 %	14,8 %
Dettes financières	31 509	32 606	31 439	30 559		-2,8 %	-3,0 %
Fonds de roulement	660	845	150	-3 160		-	-
Trésorerie	128	169	-813	-3 455		-325,0 %	-

Source : DDFiP —

I. Section de fonctionnement

A. Évolution des principales recettes

Chapitre / Poste	Prévu 2025	Réalisé 2025	Taux	Réalisé 2024	Évol.
Ch. 70 – Produits des services	4 500 124 €	3 798 537 €	84,4 %	4 499 000 €	-15,6 %
Ch. 731 – Fiscalité locale	27 564 900 €	27 679 960 €	100,4 %	25 319 000 €	+9,3 %
Ch. 73 – Impôts et taxes divers	3 659 909 €	3 666 752 €	100,2 %	—	—
Ch. 74 – Dotations et participations	7 636 026 €	7 442 466 €	97,5 %	7 846 000 €	-5,1 %
Ch. 75 – Autres produits gestion courante	777 379 €	709 756 €	91,3 %	622 000 €	+14,1 %
TOTAL recettes réelles de gestion	44 238 338 €	43 310 881 €	97,9 %	—	—
Produits financiers + spécifiques	111 500 €	657 440 €	589 %	—	—
TOTAL recettes réelles (brut coco inclus)	44 369 838 €	43 968 321 €	99,1 %	44 440 000 €	—

1. Fiscalité locale — lecture avec coefficient correcteur

La fiscalité directe locale réalisée s'établit à 27,68 M€ (ch. 731, taux de réalisation : 100,4 %).

Taxe	Bases 2024	Bases 2025	Évol. bases	Taux 2025	Produit référence 2025
Foncier bâti (TFB)	42 692 787 €	43 515 000 €	+1,92 %	54,74 % (inchangé)	23 820 111 €
Foncier non bâti (TFNB)	286 756 €	288 400 €	+0,57 %	121,80 % (inchangé)	351 271 €
TH résidences secondaires	6 130 076 €	4 800 000 €	-21,7 %	13,89 % (inchangé)	666 720 €
Ressources indépendantes taux	—	—	—	—	-4 308 661 €
dont coeff. correcteur	—	—	—	0,798898	-5 501 080 €
dont compensations	—	—	—	—	+1 155 177 €
dont FNGIR	—	—	—	—	+36 909 €
TOTAL fiscal de référence 2025	—	—	—	—	24 838 102 €

Les taux d'imposition ont été reconduits à l'identique en 2025. La baisse apparente des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (-21,7 %) reflète la révision du parc de logements assujettis par les services fiscaux, et non une modification des taux.

2. Dotations et participations

Les dotations et participations s'établissent à 7,44 M€ (taux de réalisation : 97,5 %), en recul par rapport à 2024 (7,85 M€). La DGF se décompose en dotation forfaitaire (3,34 M€), DSU (1,22 M€) et DNP (0,68 M€).

3. Produits des services

Les produits des services (3,80 M€, 84,4 % de réalisation) sont en retrait par rapport aux prévisions.

B. Évolution des principales dépenses

Chapitre / Poste	Prévu 2025	Réalisé 2025	Taux	Réalisé 2024	Évol.
Ch. 011 – Charges à caractère général	8 133 520 €	7 419 729 €	91,2 %	7 388 000 €	+0,4 %
Ch. 012 – Charges de personnel	19 367 172 €	19 347 154 €	99,9 %	19 356 000 €	-0,05 %
Atténuations de produits	5 545 000 €	5 543 752 €	100,0 %	—	—
Ch. 65 – Autres charges gestion courante	6 224 641 €	6 203 349 €	99,7 %	5 712 000 €	+8,6 %
Ch. 66 – Charges financières	855 000 €	835 411 €	97,7 %	860 000 €	-2,9 %
TOTAL dépenses réelles (brut coco inclus)	40 170 482 €	39 352 939 €	98,0 %	38 791 000 €	—

1. Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'établissent à 7,42 M€ (taux de réalisation : 91,2 %, soit 713 K€ en-deçà des prévisions). Les postes les plus significatifs sont les assurances, l'énergie et la gestion des ordures ménagères.

2. Masse salariale

La masse salariale nette s'établit à **19,35 M€**, en progression de +0,8 % par rapport à 2024 (taux de réalisation : 99,9 %). La répartition est la suivante : rémunérations (70,4 %), charges sociales (27,9 %), impôts et taxes (1,7 %).

3. Autres charges de gestion courante

Ce chapitre s'établit à 6,20 M€ (taux de réalisation : 99,7 %). Il regroupe les participations obligatoires (SDIS, CCAS) et les subventions aux associations (107 structures). Les charges financières s'établissent à 0,84 M€.

II. Section d'investissement

A. Les dépenses d'équipement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 15,89 M€ en 2025, contre une moyenne de 9,4 M€ sur 2021-2024. Ce niveau élevé reflète la concomitance de plusieurs chantiers engagés.

Poste	Prévu (BP+DM+RAR)	Réalisé 2025	Taux	RAR au 31/12
Total opérations d'équipement	14 355 694 €	9 315 473 €	64,9 %	4 663 133 €
dont subventions d'équip. versées	798 178 €	594 277 €	74,5 %	133 403 €
dont immobilisations corporelles	1 898 377 €	1 485 179 €	78,2 %	369 248 €
Total dépenses d'équipement	17 052 249 €	11 394 929 €	66,8 %	5 165 784 €
Remboursement capital de la dette	4 004 500 €	3 884 074 €	97,0 %	—
Opérations pour compte de tiers	784 500 €	528 158 €	67,3 %	253 110 €
TOTAL dépenses réelles d'invest.	21 929 008 €	15 894 919 €	72,5 %	5 419 416 €

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 5,42 M€ au 31 décembre 2025. Les RAR en recettes s'élèvent à 5,49 M€.

B. Les recettes d'investissement

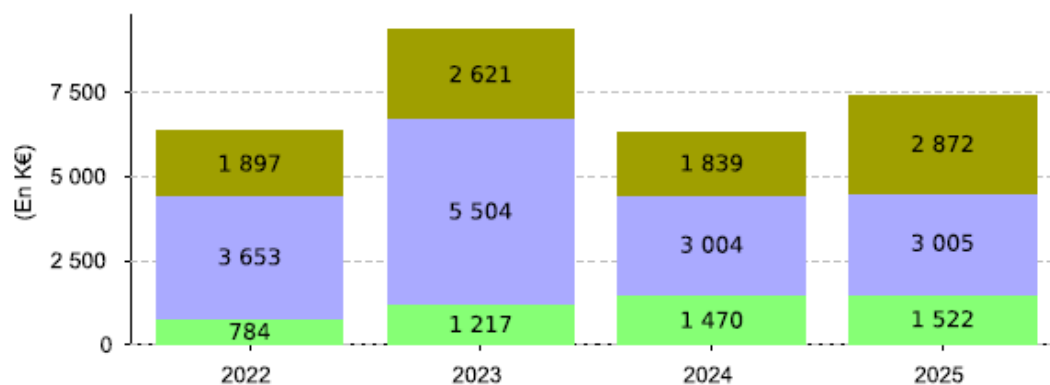
Source de financement	Prévu (BP+DM+RAR)	Réalisé 2025	RAR au 31/12
Subventions d'investissement reçues	8 660 492 €	2 871 823 €	3 183 176 €
Emprunts nouveaux contractés	5 018 000 €	3 004 700 €	2 000 000 €
FCTVA et autres recettes	7 038 123 €	5 187 197 €	—
TOTAL recettes réelles d'invest.	20 716 615 €	11 063 720 €	5 492 315 €
Affectation résultat 2024 (R1068)	—	3 093 993 €	—

Les subventions prévues s'élevaient à 8,66 M€ ; 2,87 M€ ont été perçus en 2025. Le solde (3,18 M€) est inscrit en RAR recettes, conditionné à la production des justificatifs auprès des financeurs.

Récapitulatif des dépenses et recettes d'investissement 2021-2025

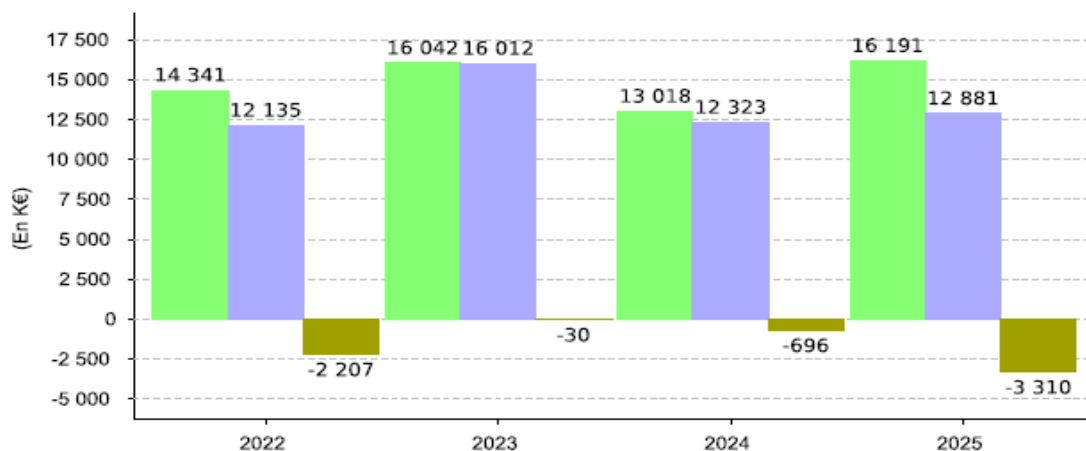
Exercice	Dépenses réelles invest.	dont équipement	Recettes réelles invest.	Affectation R1068
2021	11,1 M€	7,3 M€	6,1 M€	2,2 M€
2022	13,5 M€	9,5 M€	6,7 M€	5,0 M€
2023	15,6 M€	11,0 M€	9,7 M€	3,3 M€
2024	12,8 M€	8,5 M€	6,5 M€	3,1 M€
2025	15,9 M€	11,4 M€	11,1 M€	2,4 M€
TOTAL 2021-2025	68,9 M€	47,7 M€	40,1 M€	16,0 M€

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Dotations et fonds globalisés
 ■ Recettes liées aux emprunts
 ■ Subventions et participations d'équipement reçues

Financement des investissements



■ Variation des emplois stables d'investissement
 ■ Variation des ressources stables d'investissement
 ■ Impact sur le fonds de roulement

Source : DDFIP —

III. Gestion de la dette

A. Contexte économique 2025

L'année 2025 s'est inscrite dans une phase de normalisation monétaire progressive. La Banque Centrale Européenne a poursuivi ses baisses de taux directeurs amorcées fin 2024, ramenant l'inflation autour de 2 %. Pour autant, les tensions géopolitiques persistantes (Ukraine, relations commerciales internationales), les contraintes budgétaires de l'État français et l'incertitude sur les réorganisations territoriales maintiennent un environnement exigeant pour les finances locales.

Dans ce contexte, la Ville a contractualisé 3,00 M€ de nouveaux emprunts en 2025, avec 2,00 M€ de tirage restant à effectuer (RAR).

B. La dette au 31 décembre 2025

L'encours de dette s'établit à 30 555 402 € au 31 décembre 2025, en repli de 879 K€ par rapport à fin 2024 (31 434 K€),

Indicateur	Valeur
Capital Restant Dû (CRD) au 31/12/2025	30 555 402 €
Taux moyen de la dette	2,312 %
Durée de vie résiduelle	10 ans et 11 mois
Durée de vie moyenne (DVM)	5 ans et 8 mois
Nombre de lignes d'emprunts	41
Part à taux fixe	72,7 % (22 225 257 €)
Part à taux variable	27,3 % (8 330 145 €)
Capital remboursé en 2025	~3 879 000 €
Intérêts payés en 2025	~798 000 €

L'ensemble des emprunts est classé sans risque selon la charte Gissler.

C. Évolution de la dette sur la mandature

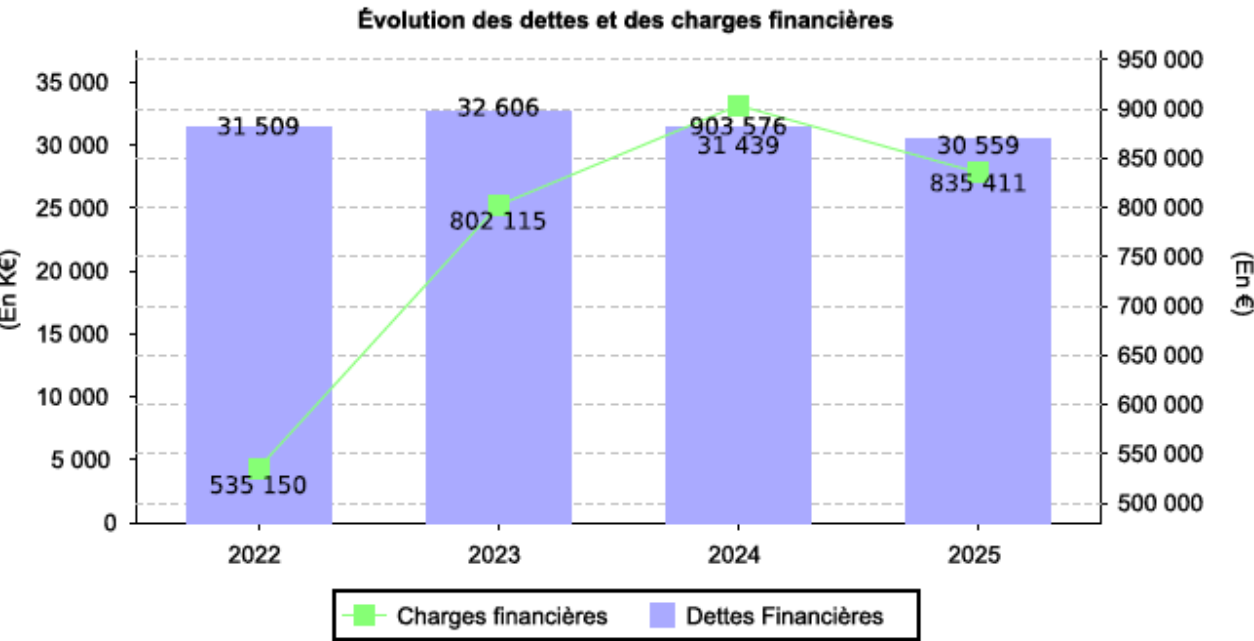
Exercice	Encours (K€)	Capital remboursé (K€)	Emprunts nouveaux (K€)	Épargne brute (K€)	Capac. désendett. (ans)
2020	32 108	3 454	1 700	2 900	—
2021	31 104	3 631	4 200	4 382	7,1
2022	30 961	3 795	3 650	4 339	7,1
2023	32 603	3 858	5 500	4 661	7,0
2024	31 434	4 168	3 000	5 098	6,2
2025	30 555	~3 879	~3 005	~4 615	6,6

L'encours de dette s'établit à 30,6 M€ fin 2025, contre 32,1 M€ fin 2024. Le capacité de désendettement se situe à 6,6 ans fin 2025.

D. Profil d'extinction de la dette

Le tableau ci-dessous présente les annuités prévisionnelles issues du tableau de bord arrêté au 31 décembre 2025.

Période	Capital payé (€)	Intérêts payés (€)	Total annuité (€)	Encours moyen (€)
2026	3 965 033	754 943	4 719 976	30 786 190
2027	4 012 695	705 220	4 717 915	26 849 780
2028	3 824 250	595 436	4 419 686	22 923 370
2029	2 940 829	489 160	3 430 989	19 434 670
2034	1 629 863	264 154	1 894 017	9 104 882
2040-2045	855 500	71 438	926 938	—



Source : DDFiP —

Conclusion

Le Compte Financier Unique 2025 retrace l'exécution budgétaire du dernier exercice de la mandature 2020-2025. Les principaux indicateurs de la situation financière au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Indicateur	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonct. (nettes coco) K€	37 013	36 715	38 699	39 046	38 424
Dépenses réelles de fonct. (nettes coco) K€	31 510	31 899	32 760	33 397	33 809
Épargne brute K€	4 382	4 339	4 661	5 098	4 615
Excédent clôture fonctionnement €	4 181 195	4 966 020	3 258 588	3 201 023	2 358 155
Dépenses réelles d'investissement K€	11 097	13 471	15 625	12 794	15 895
Encours de dette K€	31 104	30 961	32 603	31 434	30 555
Capacité de désendettement (ans)	7,1	7,1	7,0	6,2	6,6

IV. Enjeux financiers pour le Budget Primitif 2026

Le présent CFU génère plusieurs inscriptions obligatoires et contraintes budgétaires que le Budget Primitif 2026 devra nécessairement intégrer.

A. Le déficit d'investissement cumulé — D001

La section d'investissement présente un besoin réel de financement de 5 415 138,89 € au 31 décembre 2025, résultant de l'accumulation des déficits d'investissement non intégralement couverts depuis 2022.

Composition du besoin réel de financement section d'investissement

Élément	Montant
Déficit invest. exercice 2025	2 466 942,61 €
Report déficit D001 de 2024	3 093 993,42 €
Résultat comptable cumulé (déficit brut)	5 488 037,46 €
Solde RAR (recettes 5 492 315 - dép. 5 419 416)	+72 898,57 €
Besoin réel de financement (B)	5 415 138,89 €
Couvert par affectation R1068 (excédent fonct. 2025)	2 358 155,01 €
Déficit à combler	3 056 983,88 €

Conformément à l'article L. 2311-5 du CGCT, ce montant de 5 488 037,46 € devra être inscrit obligatoirement en dépense (ligne D001) au Budget Primitif 2026. Il constitue une contrainte budgétaire incompressible pour la nouvelle mandature.

B. Les restes à réaliser 2025 à reprendre au BP 2026

Les restes à réaliser (RAR) au 31 décembre 2025 seront repris d'office au Budget Supplémentaire 2026.

Nature des RAR	Dépenses	Recettes	Solde
Opérations d'équipement	4 663 133,00 €	—	—
Opérations pour compte de tiers	253 110,00 €	309 138,88 €	+56 028,88 €
Emprunts et dettes (ch.16)	522,00 €	—	—
Subventions d'invest. à recevoir	—	3 183 175,65 €	—
Emprunts RAR à tirer	—	2 000 000,00 €	—
TOTAL RAR investissement	5 419 415,96 €	5 492 314,53 €	+72 898,57 €

Le solde RAR est légèrement excédentaire (+72 898,57 €), les recettes attendues (subventions et tirage d'emprunt) couvrant les engagements non mandatés. Toutefois, l'encaissement effectif des subventions (3,18 M€) est conditionné à la production des justificatifs de dépenses auprès des financeurs.

C. Perspectives sur l'épargne brute

L'épargne brute 2025 s'établit à 4 615 K€, en recul de 483 K€ par rapport à 2024 (5 098 K€). Cette évolution résulte d'une contraction des recettes de gestion (-622 K€) et d'une progression des dépenses (+412 K€). Le niveau d'épargne brute conditionne directement la capacité d'autofinancement des investissements et la capacité de désendettement (6,6 ans en 2025). Son évolution en 2026 sera un indicateur à suivre.

D. Eléments de comparaison

RATIOS

2025	Commune	Département	Région	National
Ratio de rigidité des charges structurelles	58,65 %	58,37 %	54,63 %	57,62 %
Taux d'épargne	11,15 %	12,30 %	15,46 %	12,45 %
Coefficient d'autofinancement courant	0,99	0,97	0,92	0,94
Ratio d'endettement (encours/PFR)	0,80	0,83	0,74	0,60
Capacité de désendettement (encours/CAF brute)	7,20	6,78	4,77	4,84
Fonds de roulement en jours de charges réelles	-34,13	3,35	45,35	53,20

Source : DDFiP —

REPERES

2025	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab		Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	1 377	1 480	1 508	1 649
Charges réelles de fonctionnement	1 223	1 298	1 275	1 444
Capacité d'autofinancement brute	154	182	233	205
Capacité d'autofinancement nette	13	51	128	105
Dépenses d'équipement	423	508	503	474
Dettes financières	1 106	1 235	1 112	994
Fonds de roulement	-114	12	158	210
Trésorerie	-125	29	192	238

Source : DDFiP —

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026



ID : 024-212400378-20260625-D20260053-BF